

Notice

Supports de Déclaration Annuelle des Salaires 2009 DADS-U

Où adresser votre déclaration ?

La norme DADS-U (Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées) a été conçue pour rassembler toutes les données annuelles en un seul message généré automatiquement par votre logiciel de paie. Nous vous conseillons de générer **une DADS-U de type « complète » (TDS, IRC et IP)** afin de ne déposer qu'un seul fichier DADS-U sur le site www.net-entreprises.fr

Veillez vérifier auprès de votre éditeur que votre logiciel de paie est bien conforme à la dernière norme en vigueur, **soit la norme V08R09**.

Identification de l'entreprise dans le fichier de déclaration

Pour déclarer auprès du Groupe Vauban Humanis en Retraite et/ou en Prévoyance, il est nécessaire de renseigner les codes suivants :

Attention, en Prévoyance, les structures à renseigner ont changé.

Retraite

Code Organisme Destinataire
(S41.G01.01.001)

G032

Numéro de rattachement
(S41.G01.01.002)

Votre numéro d'adhérent libellé sur 14 caractères
(ce numéro est présent sur tout courrier ou appel de cotisations)

Prévoyance

Code Organisme Prévoyance
(S45.G05.00.005)

P0957

Référence du contrat de prévoyance
(S45.G05.00.001)

Votre numéro de contrat libellé sur 5 caractères
(ce numéro est présent sur tout courrier ou appel de cotisations)

Identification des salariés

Veillez à ce que la catégorie professionnelle de chaque salarié soit correctement renseignée :

Code statut professionnel du salarié
(S41.G01.00.014)

Se reporter au **cahier technique DADS-U**

Code statut catégoriel du salarié
(S41.G01.00.015.001)

01 Cadre
02 Non cadre

Code statut catégoriel AGIRC/ARRCO
(S41.G01.00.015.002)

01 Cadre art.4 et 4 bis
02 Article 36
04 Non cadre

Besoin d'assistance ?

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de solutions déclaratives simplifiées au sein de votre structure :

par mail à ContactDas@vaubanhumanis.com

par téléphone au **0825 057 840** (0,15 TTC/min)
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
(17h le vendredi et veille de jours fériés)